

Le Projet Éducatif Local (PEL) est le cadre formalisé et collectif au sein duquel s'inscrivent les acteurs qui interviennent dans le domaine de l'éducation, sur un même territoire, afin d'exercer leurs missions de manière coordonnée auprès des enfants et des jeunes. L'objectif étant de faciliter leur intégration dans la société ainsi que dans leur environnement local.



Étape de la décentralisation du système éducatif, le PEL fixe les principes selon lesquels s'articule la politique éducative de la commune et celle des autres acteurs (éducation nationale, département, région, associations).

Son objectif principal est de combattre les inégalités par la mise en place d'actions qui ne se limitent pas seulement au temps scolaire, mais accompagnent aussi l'enfant et le jeune tout au long de son parcours pour le conduire à la réussite.

Des axes prioritaires qui se déclinent en dispositifs et actions :

- Le Contrat Enfance pour les enfants de 0 à 6 ans.
- Le Contrat Temps Libre (C.T.L) pour les jeunes de 6 à 18 ans.
- Le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (C.L.A.S) pour les jeunes de 3 à 16 ans.
- Le Contrat d'Objectifs et de Moyens sur le temps scolaire pour les jeunes de 3 à 16 ans.
- Le Contrat de Ville ou d'agglomération pour les jeunes de 0 à 25 ans.
- Les Contrats et Conventions d'objectifs avec les associations sportives, culturelles ou socioculturelles, pour les jeunes de 0 à 25 ans.
- Le Contrat Local de Sécurité et de Prévention de la délinquance (C.L.S.P.D) pour les jeunes de 0 à 25 ans.

L'objectif de ce programme est d'associer parents, enseignants, éducateurs et animateurs pour une meilleure continuité éducative en faisant le lien entre les nombreux dispositifs existants : soutien scolaire, études surveillées, accompagnement à la scolarité, accueils périscolaires, restauration scolaire, accueils extrascolaires (ALSH du mercredi et clubs sportifs).

Animations et projets pédagogiques sur le temps périscolaire :

- Sur le temps périscolaire du matin, les garderies se transforment en centre de loisirs avec des animateurs qualifiés qui s'appuient sur un projet pédagogique.
- Tout comme à midi, où des animations sont mises en place, 2 fois par semaine, dans 43 écoles élémentaires et 20 écoles maternelles.
- Le soir, les études de 28 écoles sont concernées jusqu'à 17h45 par la proposition d'animations. Quant aux garderies des écoles maternelles, elles sont transformées en centres de loisirs.

Les animateurs disposent de matériel pédagogique tel que des malles lectures, des malles scientifiques, du matériel audio, vidéo et sono, de la documentation pédagogique, des CD-Rom et des DVD, mis à la disposition des établissements scolaires de Toulon et des services municipaux s'occupant de la jeunesse et des associations agréées par le Projet Éducatif Local de la Ville.

Contacts -

➤ [TOUT L'ANNUAIRE \[2\]](#)

Mairie de Toulon

Avenue de la République
CS 71407 - 83056 Toulon Cedex
Tél. : 04 94 36 30 00

Liens:

[1] https://toulon.fr/sites/new.toulon.fr/files/mtp_scolarite-pel_001.jpg

[2] <https://toulon.fr/annuaires>